

P.V. Réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.

PRESENTS : M D.DUFAU -Mme M.J RUSKONE- M. J.WATIER - M. F.PEHAU- Mme C.SHOETTEL - Mme C.LACOSTE - Mme Stéphanie ARNE- M. M. RIGLET - M. P. JUYON- Mme R MORA – G. NAPIAS .

ABSENTS : M.P. BORDES, M. S. LABAT, Mme I.LESBATS, Mme. I.WARLOP ,Mme L.LESBATS, M. S. GILBERT- Mme E.PRADALIER, excusés.

POUVOIR : M. S. LABAT donne pouvoir à Roselyne MORA - Mme L.LESBATS donne pouvoir à Marie-José RUSKONE, I.LESBATS donne pouvoir à Coralie SHOETTEL- E. PRADALIER donne pouvoir à Céline LACOSTE M. S. GILBERT donne pouvoir à Jean WATIER

Election du secrétaire : F. PEHAU – 3 ABSTENTIONS

☐ Grille des tarifs municipaux applicables en 2017

Il est décidé, après débat, de maintenir à l'identique les tarifs du marché en attendant les propositions de la commission concernant les cas particuliers : commerçants qui viennent toute l'année, extension du marché d'été début septembre etc...

Il est également décidé de prévoir un forfait nettoyage « si nécessaire » pour le pavillon et l'étendre aux autres salles louées.

☐ Groupement de commande pour l'achat d'énergies

Il s'agit seulement d'adopter la convention déjà signée dans le cadre de la région aquitaine à la région étendue nouvelle aquitaine et d'y intégrer de nouvelles modifications réglementaires.

☐ Modification des statuts de la communauté de communes Côte Landes Nature

Gérard NAPIAS explique les nouveaux domaines entrant de plein droit en 2017 dans le cadre des compétences de la CDE ainsi que la compétence facultative concernant la création des infrastructures dédiées au rechargement des véhicules électriques.

☐ Instruction des actes d'urbanisme pour la CDC.

Une discussion s'engage quant au bien-fondé du poste « urbanisme » en mairie de Lit et Mixe, l'opposition pensant qu'il devait être provisoire en attendant la mise en place du service intercommunal dédié.

A l'usage il s'avère que le nombre de documents à traiter et les demandes de renseignements les concernant sont en augmentation sensible et que la vérification des dossiers avant leur envoi vers le service instructeur permet d'éviter de nombreux retours et également d'accélérer leur traitement.

A ce propos la permanence a été portée à 2,5 jours par semaine.

□ **RIFSEEP = nouveau régime indemnitaire des agents.**

Madame RUSKONÉ explique le nouveau régime indemnitaire obligatoire qui a pour but de simplifier le régime des primes et d'indemnités dues aux agents.

Après discussion suite à une intervention de Monsieur RIGLE, il est précisé que les arrêtes maladie sont sous le contrôle du médecin centre de gestion et que les employés du CIAS ne sont pas concernés obligatoirement par ces nouvelles dispositions.

□ **Virement de crédit - eau et assainissement.**

Ces opérations sont destinées à faire force au règlement des travaux déjà programmés qui pourraient intervenir avant le vote des budgets 2017.

Les autres points de l'ordre du jour n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers.